

Le 18/01/2024 - Communiqué de presse - Auteur : Saint-Nazaire agglomération | Temps de lecture : ± 15 secondes

Déchets alimentaires : le tri à la source se met en place



*Un abribac de collecte de déchets alimentaires.
De G à D: Kévin CAQUINEAU, chargé de
prévention et sensibilisation des déchets -
Benoît CHARPENTIER directeur de la gestion et
valorisation des déchets - Christelle HOUDAULT
responsable unité prévention communication
valorisation - Thierry NOGUET Vice président de
Saint-Nazaire agglomération délégué à la
gestion et valorisation des déchets
© Martin Launay - Saint-Nazaire agglomération*

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités locales (mairies ou agglomérations) doivent proposer des solutions pour le tri sélectif des déchets alimentaires (de cuisine et de table). Concrètement, ils ne devront plus se retrouver dans la classique poubelle des ordures ménagères comme c'était le cas jusque-là.

Saint-Nazaire agglomération va proposer 3 solutions différentes selon le lieu et le type d'habitation : composteurs individuels, composteurs collectifs ou dépôt dans des points de collecte. Ces solutions vont se mettre progressivement en œuvre dans les 10 communes de l'agglomération en 2024. Le dispositif complet sera terminé à l'été 2026.

Téléchargez notre dossier de presse complet.

VOS CONTACTS

Saint-Nazaire agglomération

Service presse

presse@saintnazaire.fr